

adresse tous ses remerciements à M. Ménard, qui a promis une épreuve photographique à chacun de nous.

Nous trinquons encore et nous nous levons de table pour prendre le train de neuf heures quatre minutes.

En arrivant à Paris, nous nous séparons enchantés de notre excursion et prenons rendez vous à l'année prochaine.

Je ne puis terminer sans adresser nos plus sincères félicitations à M. Desroches, le Directeur des Voyages Economiques. C'est beaucoup à lui que nous devons d'avoir passé une journée aussi agréable.

DUPREST.

### BASSE COUR

D'un caractère querelleur, les dindons exigent toujours un emplacement spécial, isolé des autres oiseaux. Exposé au sud-est ou au sud, suivant le climat, établi sur un sol bien sec, leur logement sera chauffé, au besoin, pour les élèves très délicats dans leur jeune âge. Lorsque la crise du rouge sera passée, devenus robustes, ils percheront sous un hangar attenant, les perchoirs disposés horizontalement sur une seule hauteur, évitant ainsi aux oiseaux de se salir mutuellement; une épaisse couche de sable fin facilitera l'enlèvement des déjections et permettra de recueillir les œufs. La cour annexée, sera bien saine et à l'abri des vents froids.

Les paons ont les mêmes exigences que les dindons. Les oies demandent un local bien sec, bien aéré, un sol recouvert de litière sèche fréquemment changée, et un ensemble tenu très proprement. Un cours d'eau, ou à son défaut une mare bien aménagée où ces oiseaux aiment se baigner leur facilitera l'entretien de leurs plumes et aussi rendra leur santé des plus florissantes.

Pour l'engraissement, après avoir été gavées, elles seront enfermées dans des compartiments très justes, où elles sont laissées jusqu'au prochain repas. Ces épinettes seront placées dans un lieu peu éclairé et de température constante.

Les canards seront enfermés la nuit dans un local bien sec, bien aéré; là quelques divisions isoleront les canes couveuses, une cour sera en communication avec la cabane. L'eau est indispensable aux canards et, à défaut d'un ruisseau, il faut établir des bassins leur permettant de s'ébattre.

Une cuisine pour la préparation

des aliments et un dépôt de grains compléteront l'ensemble.

Tous ces oiseaux, dindons, oies, canards, exigent un parcours étendu où, conduits chaque jour, ils trouvent le principal de nourriture, ne recevant, à la basse-cour, qu'un complément en graines variées.

**Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.**

## COMPTES-RENDUS

CHAMBRE DE COMMERCE DE TROIS-RIVIÈRES

A l'assemblée générale de la chambre de commerce tenue le 7 août 1894, étaient présents: Mr. P. A. Drolet, vice-président, au fauteuil; MM. T. E. Normand, Ls Brunelle, Ths Bournival, J. C. Malone, Ls Badeaux, R. W. Williams, A. D. Ritchie, J. A. Gagnon, F. Valentine, L. E. Dufresne, P. V. Ayotte et J. A. Frigon.

Le procès verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

M. T. E. Normand attire l'attention de la chambre sur certaines plaintes formulées par les exportateurs et les agents des Compagnies de steamers, relatives aux charges imposées par la Commission du Havre de Trois-Rivières.

Après quelques paroles d'explication de Mr. J. C. Malone et de M. Normand sur la nature de ces charges et les demandes faites par les exportateurs et les Compagnies de steamers, il est résolu, sur motion de M. R. W. Williams, secondé par M. Ths. Bournival, que le secrétaire soit autorisé à écrire à la Commission du Havre, exposant les griefs et les demandes des exportateurs et des Compagnies de steamers, et priant la Commission de bien vouloir prendre ces remarques en considération.

Le secrétaire est aussi autorisé à écrire à la Commission du Havre de Trois-Rivières, relativement à certaines charges imposées sur le foin qui est traversé de Trois-Rivières à Ste Angèle de Laval.

Sur motion de M. Ls. Badeaux, secondé par M. J. Petitclerc: Il est résolu que la chambre de commerce fasse publier ses délibérations dans le *Trifluvien*.

M. T. E. Normand donne avis qu'à la prochaine assemblée il fera une motion concernant les engagements de la Compagnie du Pacifique Canadien, vis-à-vis la cité et le port de Trois-Rivières en vertu de l'acte fédéral de 1891.

Puis l'assemblée est ajournée au 21 courant.

Par ordre,

JOS. A. FRIGON,  
Asst.-Sec.

### BONNE OCCASION

**A VENDRE** un COFFRE-FORT (safe) absolument neuf, d'une marque bien connue.

Avantage exceptionnel.

S'adresser au bureau du PRIX COURANT, chambre 402, bâtisse New York Life.

## AVIS A NOS ABONNÉS.

Avec le numéro de ce jour, nous envoyons à nos abonnés de la campagne leur compte d'abonnement auquel nous les prions de répondre sans retard par un envoi de la somme qui leur est réclamée.

Nous prions également nos abonnés de Montréal de réserver bon accueil à la visite de notre collecteur.

## REVUE COMMERCIALE

ET FINANCIÈRE

Montréal, 30 août 1894.

FINANCES.

La banque d'Angleterre regorge d'or, dont elle ne sait que faire; elle a beau maintenir un taux d'escompte à 1 p.c. au-dessus du taux du marché libre, ses billets s'en vont et l'or rentre. Le fait est que l'abondance de capitaux et de numéraire devient une source d'ennuis; on est trop porté à se lancer dans des spéculations hasardeuses lorsque le commerce légitime devient si peu productif. Le seul moyen de relever le taux de l'intérêt serait de souscrire un emprunt chinois d'une centaine de millions. A moins de cela, on est condamné à voir les fonds se donner pour rien, devenir *a drug in the market*, comme disent les anglais. Le taux de l'intérêt, hier, sur le marché libre, à Londres, était de 9/16 à 1/2 p.c. La banque d'Angleterre maintient son taux à 2 p.c.

A New-York, on commence à constater de la demande de fonds pour les Etats de l'Ouest et du Sud, pour le mouvement des récoltes. Le trésor, en livrant aux banques des *greenbacks* pour répondre à cette demande, tâche de faire rentrer de l'or dans ses caisses. Le syndicat des distilleries a dû emprunter de fortes sommes pour payer les droits d'accise sur son stock de whiskey avant la mise en vigueur des nouveaux droits, mais ces sommes ont été empruntées principalement dans d'autres villes; cependant, ces emprunts ont fait retirer des dépôts placés à New-York. Les prêts à demande restent à 1 p. c., les prêts à terme sont un peu plus élevés: de 1 1/2 à 2 p. c., pour courte échéance et de 3 à 4 p. c., pour longue échéance. Les effets de commerce sont escomptés à 3 ou 4 p. c.

A Montréal, le marché des capitaux est tranquille, avec plus d'offres que de demande. Les prêts remboursables à demande se négocient à 4 1/2 p. c. auprès des banques d'émission et à 4 p. c. auprès d'autres institutions. Les clients réguliers en bonne situation obtiennent tout l'escompte qu'ils peuvent désirer, pour de bons billets endossés à 7 p. c.

Le mouvement des fonds par le canal des banques est dans la bonne moyenne des quatre dernières années pour la même date.

Le change sur Londres est encore plus facile. Les banques vendent leurs traites à 60 jours à une prime de 9 1/2 à 9 3/4 et leurs traites à vue à une prime de 9 1/2 à 9 3/4. Les transferts par le câble sont à 9 1/2 de prime. Les traites à vue sur New-York font de 1/16 à 1/8 de prime. Les